



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 2 février 2010

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Absents excusés : Xavier MANIN qui a donné procuration à Jérôme DEVAUX - Guy MORIS

Secrétaire de séance : Didier LAITHIER.

1)- Décision et élection d'un 3^{ème} adjoint :

Jusqu'à ce jour, Sandra BURDIN assurait les prestations liées à la salle des fêtes dans le cadre de sa fonction de conseiller délégué. Les indemnités liées à cette fonction ne permettant pas de couvrir les frais des ces prestations, Monsieur le Maire propose que celles-ci soient assurées par un 3^{ème} adjoint dont les indemnités seront à définir après calcul.

Vote pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des candidats à ce poste de 3^{ème} adjoint. Sandra BURDIN est candidate.

Monsieur le Maire instaure le vote à bulletin secret.

Résultat : Sandra BURDIN : 8 voix pour – 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

A la majorité absolue, Sandra BURDIN est élue.

Indemnités de fonction actuelles des élus : Maire 14,6 % - Adjoint 5 % - Conseillers délégués 2,8 % de l'indice 1015 de la Fonction Publique Territoriale.

Après calcul : Maire 14,6 % - 1^{er} et 2^{ème} Adjoint 5 % - 3^{ème} Adjoint 4 % et conseiller délégué 2,8%.

Vote pour à l'unanimité.

2)- Rémunération des serveurs et serveuses pour le repas des Anciens et de la Saint-Sébastien :

- ❖ Repas des Anciens : Emile CLERC – Aurélie TOURNOUX – Camille PREVAULT : Travail de 13 heures à 20 heures, soit 7 heures à 8,86 € + 10% pour congés payés, soit 9,75 € Brut/heure.
- ❖ Repas de la St-Sébastien : Johann SCHNEITER – Simon LOIZON – Lucie MINET : Travail de 19 heures 30 à 3 heures du matin, soit 7 heures ½ à 8,86 € + 10% pour congés payés, soit 9,75 € Brut/heure.

Vote pour à l'unanimité.

3)- Amortissement de la carte communale :

La somme de 15 971,50 € doit être amortie suite à la création de la carte communale. Monsieur le Maire propose une durée d'amortissement de 10 ans. **Vote pour à l'unanimité.**

4)- Amortissement du Site Internet :

Monsieur le Maire propose d'amortir la somme de 1 841,84 € sur une durée de 5 ans. **Vote pour à l'unanimité.**

5)- Convention CCPO :

Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la C.C.P.O. pour le réseau d'eaux pluviales du chemin de Naglans. Il reste à la charge de la commune de Mérey, la somme de 11 801 € TTC. Cette même somme est à la charge de la commune de Villers.

Vote pour à l'unanimité.

6)- Réflexion sur la création d'une salle des fêtes intercommunale :

Claude COULET informe le conseil municipal, qu'à l'initiative de la commune de Tarcenay, les Maires et Adjoint des communes de Villers et de Mérey ont été sollicités pour réfléchir sur l'éventuelle construction d'une salle polyvalente pour ces trois communes.

Un questionnaire a été envoyé aux associations des trois communes afin de connaître leurs besoins. Ce dossier peut obtenir une subvention importante de la CCPO. Pour nous permettre de déposer un dossier à la CCPO et d'aller plus loin dans la réflexion, il est nécessaire de faire une étude faisabilité.

Vote pour à l'unanimité.

7)- Convention avec la commune d'Epeugney pour le logement du prêtre :

Compte tenu que certaines communes n'avaient pas signé la convention initiale, une nouvelle convention bipartite entre chaque commune et la commune d'Epeugney est proposée pour la répartition des sommes dues pour le chauffage et l'entretien du logement.

La paroisse comptant 3 921 habitants et les frais s'élevant à 6 830 €, la part de la commune de Mérey s'élève à 770 €/an pour ces 442 habitants.

A ce jour, les communes de Trépot, Foucherans, Villers Sous Montrond, Montrond Le Château et Mérey Sous Montrond ont signé cette convention.

La commune d'Epeugney supportera les frais pour les communes qui ne signeraient pas.

Vote pour à l'unanimité.

8)- Remboursement Comité National Action Sociale :

La somme de 155,83 € correspondant à une régularisation des cotisations dues au CNAS pour l'exercice 2009 est remboursée à la commune. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à encaisser le chèque.

9)- Subvention au collège Sainte-Marie Saint-Michel :

Le conseil municipal valide une subvention de 25 € par élève de Mérey au collège Ste-Marie St-Michel pour participation aux voyages d'études durant l'année scolaire 2009/2010.

Sont concernés à Mérey : 2 élèves de 4^{ème} (voyage en Angleterre) – CORNUBERT Julia et LOIZON Hélène.

3 élèves de 5^{ème} (voyage dans les Vosges) – JACQUOT Emilie – LONGUEPEE Corentin et ROBIN Cédric.

7 voix pour

3 abstentions : Jérôme DEVAUX – Thierry INVERNICI et Karine KISRANI.

10)- Elaboration du planning du scrutin des 14 et 21 mars pour les élections régionales :

8 heures – 10 heures 30 : Claude COULET – Thierry INVERNICI – Karine KISRANI

10 heures 30 – 13 heures : Didier LAITHIER – Jérôme DEVAUX – Anne-Marie FOLTETE

13 heures – 15 heures 30 : Guy MORIS – Xavier MANIN – Sandra BURDIN

15 heures 30 – 18 heures : Philippe GUGLIELMETTI – Noël LAITHIETR – Damien REGAZZONI.

Planning identique pour les 2 tours de scrutin.

11)- Abonnement à la terre de Chez Nous :

Monsieur le Maire propose d'abonner la commune au journal La Terre de Chez Nous pour la somme de 70 €/an.

Ce journal local permettant de mettre des annonces facilement et ayant un nombre d'abonnés assez important dans le village, **le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

12)- Demande de Monsieur RAFFIN :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Noël RAFFIN qui souhaite faire une halte et présentation de voitures anciennes puis l'autorisation de pique niquer sur le site du sentier karstique.

Vote pour à l'unanimité.

Informations diverses :

❖ Remerciements et vœux de l'US 4 Monts

❖ Vœux du Club de l'Amitié.

La parole est aux conseillers :

Jérôme DEVAUX, Président du Syndicat du RPI, fait part du compte rendu de la dernière réunion du RPI du 1^{er} février 2010.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 15.